

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 25 avril 2016 à 20h00
Présidence : M. Thierry Cretegny
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la boursière Mme I. Ciampi, qui officie en tant que secrétaire pour ce soir, Mme Muller étant excusée, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 29 février 2016
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. **Présentation du projet de préavis municipal N° 02/2016, relatif à une demande de crédit pour la réhabilitation du local des pompiers en appartement**
6. Interpellation « Données personnelles à la Fondation BVA : que transmet notre commune ? »
7. Propositions individuelles

1. Appel

39 Conseillers participent à la séance, 7 excusés, 1 absent.
(sur 47 conseillers).

M. de Mestral, Municipal, est également excusé.

2. Procès-verbal de la séance du 29 février 2016

- M. Christinat : propose de modifier le texte au bas de la page 2286 par « pour la protection des cyclistes, une bande marquée en rouge à la descente est nécessaire. Si on met des chicanes sur la voie de montée, elle ne sera plus empruntée à la descente ».

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Communications du Bureau du conseil

Communication du Président :

L'ordre du jour de cette séance est très réduit car il s'agit principalement de la présentation d'un préavis. Il s'agit d'une conséquence de notre nouveau règlement. M. le Président espère que cette situation ne se représentera pas trop souvent et remercie l'assistance pour sa présence.

Le bureau reçoit régulièrement des sollicitations d'associations diverses en ce qui concerne le don de jetons de présence. Après discussions avec les vice-présidents, nous avons préféré décider de laisser ce choix à chaque conseiller.

Finalement le marathon du renouvellement des autorités touche à sa fin. Après 6 mois d'efforts, tout le monde fini essoufflé. La participation lors de la dernière élection pour élire 11 suppléants était plus que réduite (21%). Avec 13 personnes pour nommer 11 candidats, les citoyens ne se sont pas toujours sentis très concernés. Parmi les 11 suppléants élus, 3 seront retirés d'entrée pour rejoindre les rangs du conseil suite à la démission des élus à la Municipalité. Par conséquent, il ne reste que 8 suppléants pour toute la législature. Malheureusement, après discussions avec Mme la Préfète, nous n'avons pas de possibilité de faire autrement. Si on veut changer le nombre de suppléants, il faut le faire au mois de juin précédent le renouvellement des autorités. Ce point devrait être rediscuté dans 4 ans.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Michel Roulet, Syndic

Police des constructions – Parcelle n°110 (Ch. Neuf) – M. Jaques Lapalud, promis vendu à M. D. Guignard
Le permis de construire a été délivré pour la construction d'un immeuble de 8 logements en lieu et place d'une petite ferme et

d'une dépendance. Le permis de transformation de la halle "Fruit du Roi", en un centre artisanal et culturel a été délivré.

Urbanisme

Lors du dernier conseil, je vous ai donné quelques informations concernant la LAT et ses incidences pour notre commune. Au cours de ces dernières années, nous sommes régulièrement intervenus auprès du SDT et de l'ARCAM pour qu'Etoy obtienne le statut de centre local, ce qui donnerait une marge de manœuvre améliorée pour créer des logements ces 15 prochaines années. Dans la région, les communes d'Aubonne, Apples, Bière, Cossonay et l'Isle sont colloquées "Centre régional". Celles de St-Prex et de Gimel "Centre local". Nous n'avons jamais obtenu d'entrée en matière.

Dans le cadre de la 4ème révision du Plan directeur cantonal, une nouvelle notion de localité ou quartier à densifier proche des transports publics est intervenue. Nous avons demandé et obtenu que le secteur proche de la gare d'Etoy bénéficie de cette disposition. La croissance supplémentaire d'ici 2030 se monte à 64 habitants qui s'ajoute aux 122 habitants que nous pouvions d'ores et déjà ajouter par rapport à notre PGA actuel.

Nous pouvons donc planifier 186 habitants supplémentaires à raison de 50 m2 de plancher/habitant soit environ 9'300m2 de surface habitable. La répartition serait d'environ 70% dans le secteur Nord de la Plantay (130 habitants) et 30% au village.

La création de nouvelles zones à bâtir étant actuellement exclue, ce potentiel ne peut être utilisé que par modification d'affectation de parcelles déjà affectées à la construction.

D'entente avec le SDT, nous avons mandaté le bureau Urbaplan pour étudier la densification de la parcelle communale n°45 de 2'895 m2 située au Clos Devant, parcelle occupée par 2 villas des années 60 et colloquée en zone villa. Par cohérence, cette étude doit prendre en compte 2 parcelles privées qui nous séparent de la zone village.

Après modification d'affectation, la parcelle communale permettra la création de 20 à 25 logements et d'apporter une réponse, certes tardive, à la motion Marie-Louise Magnenat et feu Anne Rohrbach déposée le 06 octobre 2008.

Piste mixte route de la Gare et route de Bellefontaine

Les travaux ont débuté au début de ce mois. Nous avons reçu la convention de subvention cantonale signée par Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, subvention forfaitaire de CHF 400'500.-.

b) M. L.-D. Martin

--

c) M. R. Corthay

--

d) M. P. de Mestral

--

e) M. J. M. Fernandez

Le suspense est levé sur les dicastères pour la nouvelle législature.

- M. José Manuel Fernandez, Syndic : Administration générale,
Finances, Transports
publics
Délégué Littoral Parc et
ARCAM
Délégué ASSAGIE
Relations extérieures
- M. Roland Corthay, Vice-Syndic : Bâtiments Communaux,
Conciergerie, Places,
Forêts, Domaines,
cimetière
Délégué USL
- Mme Tania Séverin : Enfance, Ecoles, Sécurité
sociale
Comité ASSAGIE
Déléguée ARASMAC
Naturalisations
- M. Charly Viquerat : Eaux, Egouts, Epuration,
Cours d'eau,
Routes et éclairage public
Employés de voirie
Informatique
- M. Jean-Marc Schlaeppi : Urbanisme et police des
constructions,
Gestion des déchets,
Sécurité (Police, Pompiers,
PCi)

5. Présentation du projet de préavis municipal N° 02/2016 relatif à une demande de crédit pour la réhabilitation du local des pompiers en appartement

Le bâtiment est situé sur la parcelle 534, ch. Neuf 7. Le bâtiment existant comporte 3 appartements. Il est prévu de modifier l'ancienne caserne des pompiers en un appartement comprenant une partie « jour » composée d'un séjour, d'une cuisine ouverte et d'un petit hall d'entrée, une partie « nuit » comprenant 2 chambres à coucher et un groupe sanitaire avec 1 WC séparé et une salle de bains. Le bâtiment existant doit être conservé en l'état, seuls les volumes et surfaces de l'actuel local pompier doivent être adaptés et transformés. La procédure de mise à l'enquête publique n'a suscité aucune observation.

M. R. Corthay présente les plans. Cet appartement aura une superficie de 80 m² ainsi qu'une petite cave 5 m².

Discussions :

- M. F. Magnollay : Est-ce correct qu'il y aurait des ouvertures de fenêtres au Nord ?
- M. R. Corthay : Oui, c'est correct.
- Mme S. Buchet : Où sont les places de parc ?
- M. R. Corthay : Les places de parc sont prévues dans le bâtiment de la Maison de commune au 2^e sous-sol. Il n'y a pas la place sur site.
- Mme S. Buchet : Est-ce correct qu'il n'y a pas non plus de place visiteurs ?
- M. R. Corthay : Oui
- M. F. Magnollay : Est-il possible d'acheter un peu de terrain au voisin pour faire des places de parc qui seraient à ce moment-là devant le bâtiment c'est-à-dire au Sud ?
- M. R. Corthay : Il s'agit de la parcelle de M. Flaction. On entend des bruits que ça serait éventuellement à vendre mais pour le moment ce n'est pas encore d'actualité.
- Mme S. Buchet : Quel sera le prix du loyer ?
M. R. Corthay : Avant de fixer le prix du loyer, il faut qu'on connaisse le prix de la construction. Les devis rentreront la semaine prochaine et par conséquent la commission des finances peut commencer à étudier celui-ci à partir du 12 mai. Dans le premier jet, d'un rapport d'architecte, les travaux devraient avoisiner les CHF 400-420'000.-.
- M. V. Payot : Est-ce qu'il y a des jardins derrière ?
- M. R. Corthay : Oui, il y a une petite parcelle.
- Payot : Est-ce qu'il n'y a pas moyen de mettre une porte fenêtre pour accéder au jardin ?

- Corthay : L'accès au jardin se trouve, comme pour tous les autres appartements, depuis la cage d'escalier central.

M. T. Cretegy informe que la commission ad'hoc nommée pourra travailler sur le préavis depuis le 12 mai jusqu'au 10 juin.

La commission ad'hoc se compose de :

- Mme. M.-L. Magnenat
 - Mme S. Buchet
 - Mme S. Thury
 - M. C. Moreira Da Silva
 - Mme P. Hitz Lepori
 - Mme I. Golay
-
- M. F. Magnollay : Petite remarque, la commission des finances souhaite recevoir tous les documents avec le préavis.

6. Interpellation « Données personnelles à la Fondation BVA : que transmet notre commune ? »

- M. N. Dutoit donne lecture de l'interpellation.
- M. M. Roulet : Effectivement, suite à ce reportage, nous avons eu plusieurs citoyens qui sont venus s'enquérir ou se plaindre au guichet. Un citoyen a même voulu porter plainte parce qu'il était harcelé par téléphone. Nous ne transmettons pas le téléphone au BVA (Bureau vaudois d'adresses) par conséquent cela ne vient pas de ce biais-là.
C'est vrai que depuis de fort nombreuses années, le contrôle des habitants transmettaient l'enregistrement des arrivées au BVA. Ce point n'a jamais été débattu en Municipalité en tous les cas pas depuis que j'y suis.
Les données personnelles étaient transmises jusqu'à tout récemment. Les données transmises étaient : nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, numéro AVS, l'état civil, le lieu d'origine, le sexe, la confession si elle est donnée, la filiation, la profession, la date d'arrivée, la provenance, le type de permis et l'adresse.
Depuis cette émission, on a reçu une communication de l'Etat de Vaud qui précise que les citoyens doivent être informés de leur droit de refuser la transmission au BVA.

Nous avons également appris que 30 % des communes ne transmettaient pas ces informations. Nous faisons parties des 70 % qui donnions ces informations. Nous ne les avons jamais monnayées. Certaines communes facturaient ces informations cela n'a jamais été notre cas.

Sachez également que la commune de Lausanne a également eu ce débat au conseil communal.

Ce point a été débattu en Municipalité et finalement on a écrit au BVA pour informer que nous cessions toutes transmissions. Ceux-ci ont répondu qu'ils prenaient acte avec regrets de notre décision. C'est une fondation privée mais qui a quand même une forme d'utilité publique car elle emploie une centaine de personnes en situation de handicap. Le BVA revend les données mais ce sont les personnes handicapées qui mettent sous pli et qui font les adressages.

Discussions :

- M. N. Dutoit remercie la Municipalité pour ces réponses
- M. B. Cuanoud : Avant la séance, j'ai cherché des renseignements sur internet et j'ai trouvé des informations intéressantes à partager. Une société qui souhaite faire de la publicité peut s'adresser à la fondation BVA afin de cibler des envois à une catégorie de la population dans une région. Par rapport aux données, elle ne pourra pas obtenir les adresses. La société va envoyer un lot de brochures à la fondation BVA qui va se charger de mettre celles-ci dans des enveloppes et de les envoyer. Les données ne sont donc pas vendues. Je suis content que la Municipalité ait fait le choix de stopper l'envoi des données au BVA.
- M. V. Payot : Je suis un peu effrayé du nombre d'information qu'on donne à cette fondation. J'apprécie qu'on stoppe cette transmission. Maintenant qu'en est-il des informations déjà transmises ?
- M. B. Cuanoud : Chacun peut faire la demande de radiation au BVA et il y a une adresse e-mail pour ceci fondation@bva.ch.
- M. L. Capt : A quel autre organisme privé ces informations ont-elles été transmises?

- M. N. Dutoit : Suite à la naissance des réseaux sociaux, un changement de loi en 2007 en a découlé et des préposés à la protection des données ont été créés. Du coup, les communes doivent transmettre un certain nombre de données aux autorités qui dans leur but légal en ont l'utilité. Au-delà de ça, il y a les églises aussi qui peuvent recevoir les informations des personnes de leur confession pour organiser leur paroisse, synagogue, mosquée, etc. Théoriquement, il ne devrait pas y avoir d'autres sociétés qui reçoivent ces informations.

7. Propositions individuelles

- Mme S. Thury : Aujourd'hui on m'a posé la question s'il était possible d'avoir accès au Temple en chaise roulante ? Je me suis renseignée auprès d'un concierge et on m'a dit que ce n'était pas possible. Est-ce que la commune a déjà pensé à ça ?
- M. R. Corthay : Nous n'avons pas eu de demande à ce jour. Nous n'avons l'accès que depuis la fontaine. Excepté par cet endroit, il s'agit de propriété privée.
- M. Deletra : Est-ce qu'il est possible d'étudier une rampe amovible ?
- M. Corthay : Cette demande est à étudier.

- Mme Glauser : Les 30 ans de la ludothèque se fêteront le mercredi 22 juin 2015. Il y aura des jeux entre 16h00 et 19h30 ouvert à tous. La bibliothèque sera également ouverte à tous. L'inauguration de la médiathèque se fera en même temps. Mme Glauser souhaite une réponse à leur lettre pour une demande de don pour l'organisation d'un apéro. Sinon, elles seront contraintes de trouver des sponsors.
- M. Fernandez : Le courrier n'est pas arrivé depuis très longtemps. Bien entendu que la Municipalité va y participer. 30 ans d'une ludothèque c'est un événement et cela permettra également d'ouvrir officiellement la médiathèque. En ce qui concerne les sponsors, c'est à vous de voir si vous souhaitez trouver des prix pour des jeux ou pour des concours que vous avez mis dans votre projet. Pour le reste, il s'agit de discussions à avoir entre les responsables de la médiathèque et le représentant de la Municipalité.

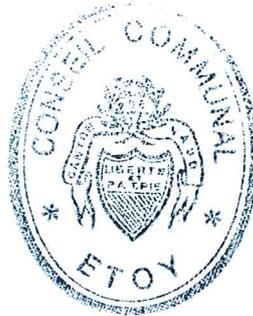
- M. Dutoit remercie, en tant que président de la société de jeunesse, la Municipalité pour la mise à disposition de la salle polyvalente pour notre dernière manifestation du 30 mars au 3 avril dernier. Sans la Municipalité, nous n'aurions certainement pas pu réaliser cette manifestation alors au nom de toute l'équipe qui a pu participer, j'aimerais remercier la Municipalité.

Séance levée à 20 h 40.

**Prochaines séances : jeudi 1^{er} juin 2016 à 18h00
Installation des Autorités**

**Lundi 20 juin 2016 à 20h00
Séance ordinaire**

Le Président



La Secrétaire a.i.

Thierry Creteigny

Ingrid Ciampi